



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°8 :

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU
1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Séance ordinaire du 26 Septembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Septembre 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Denis QUANCARD (à Bénédicte SALIN), Monique SOULAT (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCHWEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Agnès FOSSE), Sébastien LABAT (à Thierry VALLEIX)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

**DOSSIER N° 08 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2016, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 104,15 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\ 104,15\ € \times 279^{(*)} = 308\ 057,85\ €$$

(* 279 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2017/2018).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2017, une somme prévisionnelle de 302 733,60 € avait été retenue : 118 764,72 € pour l'école Jeanne d'Arc et 183 968,88 € pour l'école Sainte-Anne soit une augmentation de 5 324,25 €.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 104,15 € X 110 enfants =	121 456,50 €
- Sainte Anne :	1 104,15 € X 169 enfants =	186 601,35 €
TOTAL		308 057,85 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 26 septembre 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
 (chiffres extraits du Compte Administratif 2016)**

	Nombre enfants 2017/2018
Nombre d'enfants du public 2017/2018 Elémentaires : 1023 - Maternelles : 682	1724
Pour information : Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2017/2018 - Sainte Anne : 392 dont 169 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 192 dont 110 Bouscatais, soit un total de 584 élèves dont 279 élèves demeurant au Bouscat	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2016	4 209 897,00 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2016 aux deux écoles privées (sur une année civile)	310 467,03 €
Total de la fonction 2 (hors subventions aux deux écoles privées du Bouscat)	3 899 429,97 €
<i>à déduire</i> :	
Restauration municipale et transports scolaires	1 281 129,40 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	683 830,92 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines	30 919,39 €
Total à déduire	1 995 879,71 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	1 903 550,26 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1 104,15 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	308 057,85 €

